

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

5843/86 (Presse 41)

1070th meeting of the Council

- Energy -

Brussels, 20 March 1986

President: Mr G.M.V. VAN AARDENNE
Deputy Prime Minister
Minister for Economic Affairs
of the Kingdom of the Netherlands

Luxembourg:

Mr Johnny LAHURE

State Secretary for Economic Affairs

Netherlands:

Mr G.M.V. VAN AARDENNE

Deputy Prime Minister,
Minister for Economic Affairs

Portugal:

Mr Luis M. PEGO TODO-BOM

State Secretary for Industry and
Energy

United Kingdom:

Mr Alick BUCHANAN-SMITH

Minister of State, Department
of Energy

o

o

o

Commission:

Mr Nicolas MOSAR

Member

NEW COMMUNITY RULES FOR STATE AIDS TO THE COAL INDUSTRY

As part of the preparation of the assent required pursuant to the first paragraph of Article 95 of the ECSC Treaty, and in the light of the Opinion delivered by the European Parliament on 13 March 1986, the Council carried out a detailed examination of the problems arising regarding the defining of the new Community rules applicable to the aids Member States may grant to their coal industries.

Discussions were centred more particularly on the key question of the objectives to be adopted for the new rules, that of their duration, and on some problems of a more specific nature, on the basis of suggestions for a compromise submitted by the Presidency.

However, and despite noteworthy progress being achieved on some points, discussions did not enable the required unanimity to be reached within the Council at this stage. In conclusion, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to expedite discussions at Committee level in the light of today's discussions, in order to enable the Council to take a decision on the new rules at its meeting on energy planned for June.

LIGNITE AND PEAT INDUSTRIES

The Council held an initial exchange of views on the second report from the Commission on the lignite and peat industries in the Community. This discussion enabled all delegations to give their assessment of this communication.

In conclusion, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to carry out a more detailed analysis of this matter and to report back to it as soon as possible.

OIL MARKET SITUATION - COUNCIL CONCLUSIONS

The Council discussed the current situation in the oil market which has come about as a result of an oversupply of oil. Ministers noted that this would have beneficial effects on the economic outlook for the Community.

The reduction in the demand for oil in the EC since 1974 reflects the success of energy policy measures taken over the past decade. The Council noted however that current market weaknesses were likely to be temporary. The Council agreed therefore that long term energy policy goals should be maintained.

The Council agreed that the substantial fall in prices, over the past few weeks, should not have any significant detrimental short-term energy effects. There was therefore no reason to adopt new specific Community energy policy measures now. To improve its understanding of developments in the oil market, the Council stressed the need for better transparency in oil trade movements.

The Council also considered that, over the longer term, a sustained fall in oil prices could have significant effects on the energy restructuring performance of the Community.

The Council noted the importance of all industrialised countries adopting a consistent approach.

NEW ENERGY OBJECTIVES FOR 1995

The Council carried out a detailed examination of a draft Resolution concerning new Community energy policy objectives for 1995 and convergence of the policies of the Member States.

Discussions resulted in substantial progress being achieved on several important matters.

Following the discussion, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to re-examine the questions still outstanding in order to enable it to adopt the Resolution at one of its forthcoming meetings.

NEW AND RENEWABLE ENERGY SOURCES

After listening to a presentation by Mr MOSAR, introducing the Commission's communication on a Community orientation to develop new and renewable energy sources, the Council had an exchange of views enabling delegations to express their initial reactions.

At the end of the discussion, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to prepare this dossier so that the Council might consider it at its next meeting on energy matters.

Bruxelles, le 19 mars 1986

NOTE BIO (86) 81 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

RENDEZ-VOUS DE MIDI (W. HELIN)

433

AIDES AU CHARBON ET MARCHÉ PÉTROLIER: THÈMES MAJEURS DU
CONSEIL DE L'ÉNERGIE DE CE JEUDI

Le secteur charbonnier dans la Communauté européenne continue de bénéficier d'importantes aides publiques: ainsi entre 1976 et 1983 le montant d'aides octroyé à chaque tonne de charbon communautaire est passé de 3 à 17,5 ECU. Selon la Commission européenne, si le rôle du charbon dans l'approvisionnement énergétique de la Communauté doit être renforcé, les aides publiques devraient toutefois se consacrer davantage à la réalisation des objectifs suivants:

- la viabilité économique de l'industrie charbonnière;
- la création de nouvelles capacités si elles sont économiquement viables;
- la solution des problèmes sociaux et régionaux qui résultent de la restructuration.

Tels sont les thèmes centraux de la nouvelle politique en matière charbonnière que M. Nic Mosar, le Commissaire à l'énergie, présentera une nouvelle fois aux ministres de l'énergie des Douze, ce jeudi à Bruxelles. L'ancien régime des aides publiques (il convient de rappeler que le Traité de Paris interdit en principe ces aides !) au charbon qui devait prendre fin le 31 décembre 1985, a été prorogé jusqu'à la fin du mois de juin 1986, parce que les Dix - en novembre dernier - n'étaient pas parvenus à un accord.

La Commission aurait souhaité introduire le nouveau régime pour cinq ans. À ce stade il n'est pas certain qu'une décision intervienne déjà ce jeudi. Tout dépendra en effet de l'attitude de la RFA d'une part et de la Grèce, d'autre part. Pour Bonn, il conviendrait d'indiquer formellement que les aides au secteur charbonnier sont justifiables pour des raisons de sécurité d'approvisionnement. La Commission, quant à elle, ne souhaite pas que ce principe de sécurité soit identifié au seul secteur du charbon: pour elle en effet ce serait la porte ouverte aux abus. Quant à la Grèce, elle espère toujours obtenir un certain engagement de la Communauté en faveur de son plan destiné à accroître encore l'utilisation de lignite dans la production d'électricité en Grèce, plan pour lequel Athènes estime avoir besoin de quelque 5 milliards d'ECU en cinq ans (voir à ce sujet note P 16).

Les prix du pétrole

La discussion à ce sujet interviendra au cours du déjeuner. M. Mosar fera le point de la situation sur le marché pétrolier international et rappellera en substance que le coût moyen d'approvisionnement en pétrole de la Communauté des Douze se situe toujours aux environs de 20 \$ le baril et que même si cette moyenne tombait à 15 \$ le baril pour une courte période il n'y aurait pas de bouleversement sur le marché de l'énergie et des mesures d'urgence ne s'imposeraient pas.

N.B. Nous vous informerons des résultats de ce débat le plus vite possible à l'issue du déjeuner.

GATT (F. LE BAIL)

Nous avons indique a la presse que la Commission avait officiellement demande au nom de la Communaute que le theme de l'equilibre des avantages dans le cadre du GATT soit discute au sein du Comite preparatoire et lors du nouveau Round de negociations.

Cette demarche vise principalement et sans toutefois qu'on l'ait nomme, le Japon. Elle est conforme aux declarations precedentes faites par la Communaute et avait ete annoncee par M. De Clercq lors du dernier Conseil Affaires Etrangeres au moment de la discussion sur le Japon. La Communaute estime en effet que si une tres petite minorite de parties contractantes peut tirer tous les benefices possibles du GATT sans y faire eux-memes la moindre contribution, et sans toutefois etre en infraction a l'egard des regles du GATT, c'est le principe meme du GATT qui est en jeu. Les disequilibres existants creent en effet la tentation de recours au bilateralisme, a des mesures dites de zone grise, c'est-a-dire situees en dehors des regles du GATT. La Communaute estime donc indispensable une discussion sur ce probleme et en fait un element central du prochain Round.

MATERIEL DIFFUSE

IP-134 : Cloture de la procedure antidumping sur les importations d'ustensiles de cuisine en acier inoxydable originaire de Coree du Sud
MEMO 33 : Relations CE-ASEAN
Tableau chiffre budget

Amities.

H. PAEMEN, Comeur////

u.o. \$

Bruxelles, le 20 mars 1986
Note BIO (86) 81 suite 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL DE L'ENERGIE (W. HELIN)

PRIX DU PETROLE:

Voici les conclusions adoptees par le Conseil Energie. jeudi
20 mars, a Bruxelles

The Council discussed the current situation in the oil market which has come about as a result of an oversupply of oil. Ministers noted that this would have beneficial effects on the economic outlook for the Community.

The reduction in the demand for oil in the EC since 1974 reflects the success of energy policy measures taken over the past decade. The Council noted however that current market weaknesses were likely to be temporary. The Council agreed therefore that long term energy policy goals should be maintained.

The Council agreed that the substantial fall in prices, over the past few weeks, should not have any significant detrimental short-term energy effects. There was therefore no reason to adopt new specific Community energy policy measures now. To improve its understanding of developments in the oil market, the Council stressed the need for better transparency in oil trade movements.

The Council also considered that, over the longer term, a sustained fall in oil prices could have significant effects on the energy restructuring performance of the Community.

The Council noted the importance of all industrialised countries adopting a consistent approach.

Amities,


H. PAEMEN, Comeur////

Bruxelles, le 21 mars 1986.

NOTE BIO (86) 81 (suite 2 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE (W. HELIN)

=====

PRIX DU PETROLE

Au cours du déjeuner des Ministres des Douze, M. Mosar a confirme (voir note BIO (86) 81), que si le cout moyen d'approvisionnement petrolier de la Communaute ne tombe pas durablement sous 15 \$ le baril, il ne devrait pas y avoir a court terme de bouleversements en matiere de politique energetique. Un scenario de prix de 15 a 20 \$ le baril dans toute la Communaute n'imposerait sans doute pas le recours a des mesures d'urgence et ne modifierait pas fondamentalement la politique menee depuis le premier choc petrolier. En revanche, au cas ou les prix se stabiliseraient pour une longue periode entre 5 et 10 \$ le baril, la Communaute devrait reflechir avec l'ensemble des pays de l'OCDE a des moyens d'intervention d'urgence, le cas echeant.

M. Mosar a indique que la Commission effectue depuis plusieurs semaines une analyse basee sur des scenarii de prix a des niveaux differents. Une fois ces travaux acheves, nous pourrions alimenter les discussions qui vont se tenir dans un proche avenir :

- la reunion informelle des Ministres de l'Economie des Douze, aux Pays-Bas;
- la reunion ministerielle de l'OCDE, le 14 avril a Paris;
- le Sommet economique de Tokyo, du 4 au 6 mai.

En tout etat de cause, a ajoute M. Mosar, les pays de la Communaute devront aller a ces differentes reunions avec une attitude etroitement coordonnee. Il a demande par ailleurs que les Ministres de l'Energie des Douze engagent eux aussi une reflexion sur la necessite de faire converger les prix des produits petroliers toutes taxes comprises: une meilleure transparence sur le marche s'avere necessaire. L'on pourrait y contribuer deja en ameliorant le fonctionnement du systeme d'enregistrement des importations de petrole brut et, si besoin, en retablissant le systeme d'enregistrement des transactions sur le marche des produits petroliers.

AIDES AU CHARBON

Des progres sensibles ont ete accomplis au Conseil jeudi et la plupart des Delegations estimaient qu'une decision sur le nouveau regime des aides au secteur charbonnier devrait, enfin, intervenir a l'occasion du prochain Conseil de l'Energie, le 3 juin a Luxembourg. Les trois points demeures en litige et qui devraient pouvoir etre regles d'ici la sont :

1) la duree du futur regime : la Présidence neerlandaise a propose une periode de 7 ans;

2) une indication, comme le souhaite la RFA, de l'element de securite d'approvisionnement que constitue le charbon indigene europeen. A ce propos M.Mosar a rappele que la Commission n'accepte pas que par ce biais l'on ouvre a nouveau la possibilite d'aides abusives, mais qu'il etait pret a trouver une formulation (a caractere plutot politique que juridique) qui devrait satisfaire toutes les parties.

3) la reserve generale du Gouvernement grec qui a confirme le souhait d'Athenes qu'un lien plus formel soit etabli entre la discussion sur les aides au charbon et le debat sur le lignite. Rappelons a ce dernier propos, que le Gouvernement grec a informe la Commission de son intention d'investir quelque 5 milliards d'ECU en 5 ans dans le secteur du lignite grec (voir pour details, la note P-16).

Amitias,

H. Paemen.////